

Lettre aux Nations Unies et au Conseil de l'Europe

Michelle Bachelet Jeria
Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH)
Suisse

Dunja Mijatović
Conseil de l'Europe
Bureau du Commissaire aux droits de l'homme
France

Barcelone, le 10 décembre 2018

Objet : Grève de la faim pour les droits fondamentaux et les droits de l'homme en Catalogne

Madame la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'Homme, Madame Bachelet,

Madame la Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, Madame Mijatović,

Moi, Elisenda Paluzie, je m'adresse à vous en tant que Présidente d'*Assemblea Nacional Catalana* (Assemblée Nationale Catalane, ANC), une organisation populaire qui promeut, de manière pacifique et démocratique, l'accession à l'indépendance de la Catalogne. L'ANC est un acteur-clé de la société civile dans le processus politique actuel. Parmi une grande variété d'activités, nous avons organisé depuis 2012 les manifestations massives, colorées et joyeuses auxquelles participent chaque année plus d'un million de personnes à Barcelone à l'occasion de la Fête Nationale Catalane.

Je vous adresse cette lettre pour vous interpeller et vous demander de l'aide. Mes deux prédécesseurs, M. Jordi Sànchez et Mme Carme Forcadell, sont en détention provisoire depuis longtemps déjà, tout comme sept autres prisonniers politiques et d'autres dissidents politiques contraints à l'exil. Ils ont présenté des recours en appel

pour protéger leurs droits constitutionnels contre cette détention provisoire indéfinie, mais ces recours restent illégalement bloqués, une situation que nous devons tous dénoncer.

Depuis que notre exercice d'autodétermination, un droit fondamental, a été entravé, l'Espagne bafoue les droits humains, civils et politiques de la minorité catalane tels qu'ils sont définis dans la Charte des Nations Unies, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et la Convention européenne des droits de l'Homme, tous signés et ratifiés par elle. Ni ces traités ni le droit espagnol n'ont été respectés en ce qui concerne les prisonniers politiques catalans.

La Cour constitutionnelle refuse de se prononcer sur le recours des détenus visant à protéger leurs droits constitutionnels, en ce qui concerne la légalité de leur détention avant jugement. La Cour constitutionnelle est légalement tenue de statuer sur ces recours dans un délai de 30 jours, comme le prévoit également la doctrine interne de la Cour. En refusant de se prononcer sur ces recours depuis plus d'un an, M. Jordi Sànchez (ancien président de l'ANC) et M. Jordi Cuixart (président d'Òmnium Cultural), entre autres, voient leur accès à la Cour européenne des droits de l'Homme bloqué, de façon délibérée et illégale. [1]

Jordi Sànchez et Jordi Turull ont entamé une grève de la faim le 1er décembre 2018 afin de dénoncer cette violation claire et politique des droits par la Cour constitutionnelle. [2] Leur grève de la faim a été suivie par celle de Quim Form et Josep Rull, dès le 3 décembre 2018, pour les mêmes raisons.

Ils demandent simplement le respect de leurs droits, un procès équitable et l'accès à tous les instruments juridiques et recours, au même titre que tout autre citoyen. En tant qu'ANC, nous vous demandons de dénoncer cette violation des droits fondamentaux. Nous voudrions également vous demander d'envoyer des observateurs pour surveiller les procédures légales et les procès contre les prisonniers catalans et autres dissidents politiques. L'Espagne doit respecter l'État de droit et l'ordre juridique interne autant que les traités internationaux auxquels elle est liée. Rien de moins ne peut être exigé.

Il est primordial que la Cour Constitutionnelle soit saisie afin de lever ce blocus illégal contre ces recours. Nous vous demandons, en tant que Commissaires aux Droits de l'Homme, de dénoncer ce blocus et d'exiger que l'Espagne respecte les droits fondamentaux et les droits de l'homme. Nous avons besoin que vous vous exprimiez, que vous nous aidiez à sauvegarder notre liberté, à défendre la démocratie, à empêcher l'effondrement de l'État de droit en Espagne, à protéger la dignité humaine et faire respecter nos droits humains, y compris ceux des minorités étatiques telles que nous sommes, les Catalans.

Vous trouverez en copie [un rapport](#) sur la dégradation générale des droits de l'homme en Espagne. Nous serions heureux de vous rencontrer pour discuter de cette question et de sa portée. Je me tiens à votre disposition pour toute question ou demande d'information.

Veillez agréer l'expression de mes sentiments les plus distingués,

Elisenda Paluzie

Présidente de l'Assemblée Nationale Catalane

[1] M. Sànchez et M. Cuixart sont tous les deux incarcérés sans procès depuis le 16 octobre 2017, soit 420 jours en prison.

[2] Déclaration de Jordi Sànchez et Jordi Turull depuis la prison de Lledoners <https://int.assemblea.cat/news/declaration-by-jordi-sanchez-and-jordi-turull-from-lledoners-prison/>